Image not found or type unknown

Arnaque facture plombier

Par **will1717**, le **09/02/2024** à **20:01**

Bonjour
Je suis propriétaire d'un appartement situé à Pons en charente maritime que je loue. Ma locataire a appelé un plombier d'urgence le 31 décembre à 23h20 . Le plombier a effectué un remplacement du groupe de sécurité du chauffe eau et a facturé son intervention 950 euros. Ma locataire a payé sur le champs. Je suppose fortement une arnaque. Elle me demande de payer la facture .Que puis-je faire pour contester cette facture?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **09/02/2024** à **20:10**

Bonour,

Elle a appelé le plombier, signé le devis, elle doit payer la facture, et vous ne lui devez rien.... (sauf si vous le décidez.)

[quote]
Article 1199
Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016
Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2

[/quote]

[quote]
Le contrat ne crée d'obligations qu'entre les parties.

Les tiers ne peuvent ni demander l'exécution du contrat ni se voir contraints de l'exécuter, sous réserve des dispositions de la présente section et de celles du chapitre III du titre IV.

[/quote]

La bonne méthode aurait été de vous informer, que vous choisissiez l'artisan, signiez le devis et payiez directement l'artisan après contrôle de la réparation.

Un locataire ne doit pas confondre vitesse et précipitation.

Par **will1717**, le **09/02/2024** à **20:48**

Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés